

Ecole Saint François d'Assise

Ecole sous contrat d'association appartenant à l'Enseignement Catholique diocésain

Contribution des familles

Année scolaire 2024-2025

A rendre complétée, avec copie de l'avis d'imposition, au plus tard le 2 septembre 2024

Nom de famille :

Classe des enfants scolarisés à Saint François :

Après calcul du quotient familial, merci de cocher la tranche dans laquelle vous vous situez.

Quotient familial *	Tranche	Tarif mensuel par enfant	Tranche retenue
jusqu'à 650€	А	67€	
de 651 € à 800 €	В	85€	
de 801 € à 950 €	С	96€	
de 951 € à 1 100 €	D	100€	
de 1 101 € à 1 200 €	E	107€	
au-delà de 1 201 € **	F	112€	
Je ne souhaite pas communiquer mon avis d'imposition	F	112€	
Je joins mon avis d'imposition			

^{*} Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu imposable annuel du foyer (figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1) par le nombre d'enfants à charge + 2 pour les parents + 1 par personne additionnelle à charge, divisé par 12. En cas d'impositions séparées, prendre la somme des deux revenus imposables.

QF = Revenu Imposable / personnes à charge / 12

Calculez votre QF =

Signature des deux parents :

^{**} Les familles relevant de la tranche "F" et ayant 3 enfants ou plus scolarisés au sein de l'école Saint François d'Assise se voient appliquer la tranche "E".